



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE DE LA GESTION FISCALE

Sous-direction des missions foncières,  
de la fiscalité du patrimoine et des statistiques

Bureau GF-3B

86-92, allée de Bercy – Teledoc : 952

75572 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Jean-Luc JACQUET

jean-luc.jacquet@dgif.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 09 61 ✉ 01 53 18 95 19

Référence : 2015-10-7587 (10/PVINR)

Paris, le 22 OCT. 2015

C.S.N. ★ REÇU

29 OCT. 2015

Monsieur le Directeur général,

Par un arrêt du 27 juillet 2015, le Conseil d'État a remis en cause la possibilité d'imposer, au titre des prélèvements sociaux, sur leurs revenus du capital, les personnes qui sont affiliées à un régime de sécurité sociale d'un autre État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

En raison de l'affectation du produit de ces prélèvements au financement de prestations réservées aux seules personnes assurées au régime français de protection sociale, le Conseil d'État a en effet considéré que cette imposition était contraire au principe d'unicité de la législation applicable à un travailleur.

Cette analyse est conforme à la solution dégagée par la Cour de justice de l'Union européenne dans son arrêt du 26 février 2015 *De Ruyter*.

Des directives ont, en conséquence, été communiquées aux services territoriaux de la Direction générale des finances publiques, afin que les services de publicité foncière et les services de l'enregistrement n'exigent désormais plus la liquidation de ces contributions sociales, dans les hypothèses visées par ces jurisprudences. En leur absence, aucun refus pour insuffisance de provision ne sera en conséquence notifié.

Aucun justificatif ne sera exigé à l'appui du dépôt de la déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

La Sous-directrice

Catherine BRIGANT

Monsieur Patrice TARTINVILLE  
Directeur général  
Conseil supérieur du notariat  
60, boulevard de la Tour-Maubourg  
75 007 - Paris